PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LEGALITE

Bureau de Contrôle de Légalité
SA

Arrêté préfectoral
Dotation de compensation des départements
ACOMPTE

EXERCICE 2023

Le Préfet de la Savoie
Chevalier des Palmes Académiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 159 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,
Vu l' article L. 3334-7-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire Intérieur NOR/MCT/B/06/00079/C / Finances n° CD-3291 du 21 novembre 2006,
Vu la note d'information de la DGCL n° 23-000548-D du 17 janvier 2023,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er : Une somme de **7 400 895 €**, répartie selon l'état annexé au présent arrêté et correspondant à des acomptes provisionnels au titre de la Dotation de compensation des départements, est attribuée au Département de la Savoie pour les mois de janvier à mai 2023 inclus.

Article 2 : Le versement s'opérera le 20 de chaque mois (excepté le 25 pour janvier) par débit du compte « Dotations - Fonds nationaux » (n°465.1200000 - CDR COL0902000 - **interfacé**) ouvert dans les écritures de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R 414-6, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le 20 JAN. 2023

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,

Juliette PART

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Dotation de compensation des départements - 2023

465.1200000 - COL0902000

Trésorerie : Paierie départementale

Code	Bénéficiaire	Somme à verser Mensuellement	Total Acomptes
73	SAVOIE	1 480 179,00	7 400 895,00

Total de la trésorerie	1 480 179,00	7 400 895,00

Total de l'arrondissement financier	1 480 179,00	7 400 895,00

Total de la préfecture	1 480 179,00	7 400 895,00